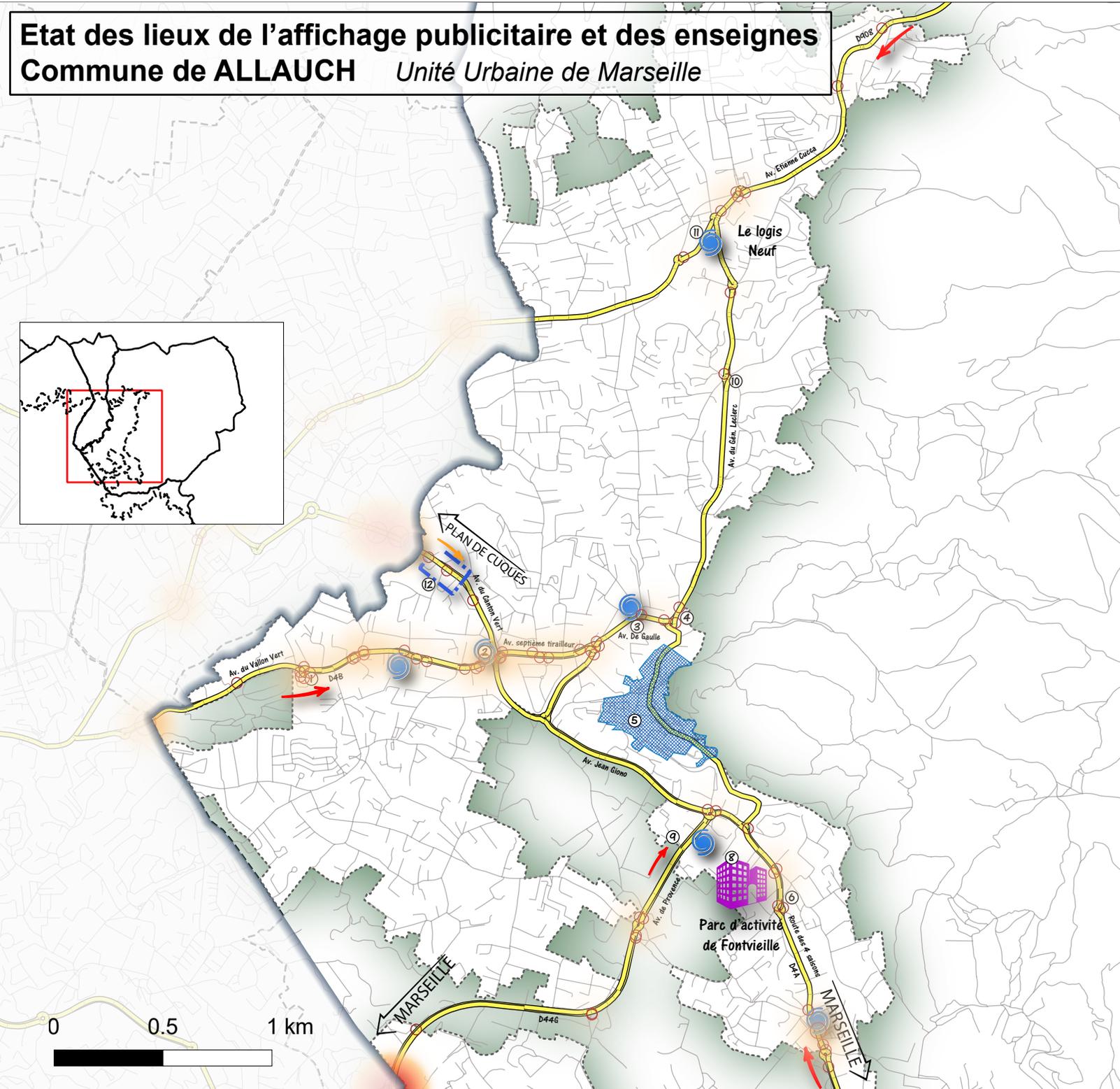
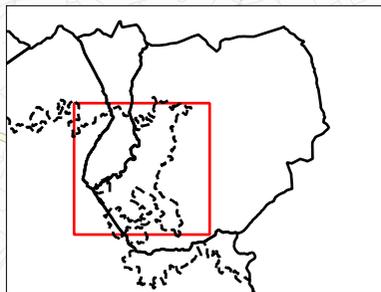


Etat des lieux de l'affichage publicitaire et des enseignes

Commune de ALLAUCH Unité Urbaine de Marseille



Légende



PRINCIPAUX LIEUX D'IMPLANTATION DE PUBLICITES ET PREENSEIGNES

Surface des panneaux et préenseignes publicitaires (en m²) (encadrements compris)

- moins de 3 m²
- entre 3 et 5 m²
- plus de 5 m²
- Tendence de la répartition des publicités et préenseignes pondérée par leur surface

Typologie des axes concernés

- Entrées de ville principales du territoire Marseille-Provence
- Autres entrées de ville
- Traversées d'agglomération

PRINCIPAUX LIEUX D'IMPLANTATION D'ENSEIGNES

Les enseignes en secteurs à forte valeur paysagère et/ou patrimoniale

- Centres historiques
- Bord de mer, bord d'étang et littoral
- Anses, hameaux de bords de mer

Les façades commerciales sur traversées urbaines

- Zones d'activité économiques
- Centre-ville et centre-village
- Pôles de proximité

Les façades commerciales situés en dehors des axes principaux

- Coeur de zones d'activités

-
- Périmètre d'agglomération
 - Autoroutes
 - Voie ferrée
 - Référence planche photo